
Discussion

Henri Kreis

Pr de Néphrologie
CHU Necker-Enfants malades (Paris-France)

Faut-il utiliser des organes prélevés sur des donneurs vivants? Cette question, de plus en plus d'actualité, ne doit pas être débattue de façon isolée, mais doit être intégrée à la question infiniment plus complexe des sources d'organes disponibles aux fins de transplantation. On peut la reformuler de la manière suivante: Parmi toutes les sources d'organes envisageables, quelle doit être la place faite aux organes prélevés sur des donneurs vivants. Il apparaît alors que la réponse doit faire intervenir deux circonstances particulières qui la subdivisent: 1) Est-on en période de pénurie d'organes cadavériques ou non? 2) Se préoccupe-t-on d'organes vitaux (foie, poumons) ou non?

Commençons par envisager la première circonstance. Sommes nous effectivement en période de pénurie d'organes cadavériques? Il existe indiscutablement, aujourd'hui, une pénurie d'organes disponibles. Mais si le nombre d'organes cadavériques potentiels était suffisant pour que, si nous étions capables de les obtenir tous, cette pénurie actuelle disparaisse, alors elle ne serait qu'une pénurie apparente et il pourrait être possible de la faire disparaître. Dans le cas contraire, nous serions en période de pénurie réelle et probablement définitive, ou, à tout le moins, sans fin prévisible. On conçoit bien que la politique d'obtention d'organes à transplanter puisse ne pas être la même selon que l'on se trouve dans l'une ou l'autre de ces situations.

Malheureusement, il n'existe pas aujourd'hui d'études apportant une réponse formelle à l'échelon national. Malgré tout, nombre d'études, plus partielles, apportent toutes des réponses allant dans le même sens, montrant qu'il existerait suffisamment d'organes cadavériques, si nous pouvions y avoir accès, pour satisfaire les besoins. Dans ces conditions, la pénurie que nous observons ne serait que le reflet de l'inaccessibilité à ces organes. Force est alors de reconnaître que, depuis plus de trente ans, nous n'avons pas su trouver les moyens d'accès appropriés à ces organes, et que la politique du don utilisée jusqu'alors a été insuffisamment efficace pour satisfaire les besoins. Il apparaît donc urgent de chercher si une autre politique, qui permettrait de fournir tous les organes cadavériques nécessaires, pourrait être développée. Cette politique existe et il est peut-être temps d'en discuter aujourd'hui alors que la transplantation vient d'être élevée au rang de priorité nationale par le législateur.

Si l'on s'engage dans cette voie, et si, en étant très optimiste, on se place dans l'alternative de la réussite où tous les organes nécessaires pourraient être prélevés sur des cadavres, faudrait-il, malgré tout, utiliser également des organes provenant de donneurs vivants?

Si l'on considère un organe comme le rein, devenu non vital du fait de l'existence d'une technique de suppléance artificielle de qualité, ma réponse serait clairement non, en ce qui concerne la règle générale, tout en laissant la place à des exceptions, notamment lorsque des résultats incomparablement supérieurs peuvent être escomptés. C'est, en particulier, le cas des transplantations entre germains qui partagent le même chromosome 6 d'histocompatibilité.

Dans le cas où la discussion toucherait à des organes vitaux, tels le foie ou les poumons, ma réponse serait formellement négative, eu égard à l'accroissement considérable du risque vital et de la morbidité. En effet, si la disponibilité d'organes cadavériques devait être suffisante dans les délais nécessaires, il ne persisterait aucune raison de faire subir de tels risques à une personne saine.

Maintenant, si l'on ne veut pas s'engager dans une politique, pour obtenir tous les organes cadavériques potentiellement disponibles, autre que celle basée sur la charité et l'altruisme, ou si les résultats des études sur la disponibilité potentielle des organes cadavériques ne correspondaient pas à la réalité, et qu'il existe bien une véritable pénurie d'organes cadavériques, alors la seule solution serait, bien sûr, d'envisager toutes les alternatives possibles afin d'accroître, autant que faire se peut, le nombre d'organes à transplanter. Parmi elles, l'utilisation d'organes provenant de donneurs vivants volontaires. Il faudrait alors, être bien conscient qu'en élargissant la population de ces donneurs hors de la relation parent-enfant, qui est au-dessus de tout soupçon, on prendrait inévitablement le risque de favoriser le développement de toutes les formes de commerce et de trafic d'organes, situations qui pourraient amener, en changeant le statut du corps humain qui passerait du concept d'extra-patrimonialité à celui d'objet soumis aux lois du marché, à déstabiliser nos sociétés.